

02 oct 2009 -12:49

Appartient à [Conseil des ministres du 2 octobre 2009](#)

Assurance obligatoire soins de santé

Intervention personnelle pour six nouvelles prestations

Intervention personnelle pour six nouvelles prestations

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui fixe l'intervention personnelle pour six nouvelles prestations en oncologie médicale, hématologie et endocrinologie.

Les six nouvelles prestations sont les suivantes :

- Consultation au cabinet du médecin spécialiste en oncologie médicale (102270),
- Consultation au cabinet du médecin accrédité spécialiste en oncologie médicale (102292),
- Consultation au cabinet du médecin spécialiste, porteur du titre professionnel particulier en hématologie clinique (102314),
- Consultation au cabinet du médecin spécialiste accrédité, porteur du titre professionnel particulier en hématologie clinique (102336),
- Consultation au cabinet du médecin spécialiste, porteur du titre professionnel particulier en hématologie et oncologie pédiatriques (102351),
- Consultation au cabinet du médecin spécialiste accrédité, porteur du titre professionnel particulier en hématologie et oncologie pédiatriques (102373).

L'intervention personnelle est fixée à 40 % des honoraires pour les bénéficiaires sans régime préférentiel.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>